Convention de mise à disposition des salles Roger LEPROVOST / Jean-Claude ARONDEL pour les particuliers / professionnels

Entre les soussignés :

La commune de **Ponts**, représentée par M. RENOUVEL Aurélien, maire, dûment habilité à cet effet, **d'une part,**

Et

NOM et PRENOM : ……

Adresse complète : ……

……

Numéro de Téléphone :……

Adresse mail : ……

Date et lieu de naissance :……

N° siret pour les professionnels : ……

ci-après dénommé « l'utilisateur »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1 - MISE À DISPOSITION

L'utilisateur sollicite la location de : *(rayer la mention inutile)*

- La salle socioculturelle Roger LEPROVOST (160 personnes maxi)
- La salle de convivialité Jean-Claude ARONDEL (40 personnes maxi)
- Les ……*(dates précises)*
- Type de manifestation : ……
- Nombre de personnes : ……

Une clé de la salle est remise lors de l'état des lieux d'entrée. Toute reproduction de clé est interdite.

2- TARIFS

La location est consentie moyennant la somme de **€ charges comprises**, conformément à la délibération du 06 juillet 2026.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- **Des arrhes**, d'un montant correspondant à 50 % du prix de la location, sont prélevées lors de la signature de la présente convention,
- **Un dépôt de garantie** d'un montant de 500 € est exigé.
- **Le solde du montant de la location**, ainsi que **les charges en option**, sont prélevés par prélèvement SEPA, à la fin de location.

En cas d'annulation, le montant des arrhes reste acquis à la commune.

La réservation est effective uniquement à la réception de: :

- Une autorisation de prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) couvrant :
 - L'acompte
 - Le solde de la location et les charges en option
 - le risque de dégradation (selon le montant du coût de la réparation)
 - les frais de ménage si le nettoyage n'a pas été correctement effectué
- Un RIB au nom du locataire

Pour les pontois, le tarif de la commune s'applique à raison d'une fois par an, par logement pontois.

Charges

Les charges suivantes sont facturées en supplément :

Options :

- forfait de 50 € par placard, 50 couverts par placard.

(gratuit pour les Pontois). Toute casse est facturée

- Location de mange debout avec housse : 15€ l'unité
- Frais éventuels de remise en état et de nettoyage **:** 60€/heure.

3 - CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisateur s'engage à utiliser personnellement la salle et ne pourra céder, sous-louer ou transférer tout ou partie de ses droits à un tiers.

Elle ne pourra exercer aucune autre activité que celle définie à l'article 1.

L'utilisateur s'engage à :

- respecter les horaires et conditions fixés,
- respecter la capacité d'accueil maximum,
- respecter le règlement intérieur *(annexe)*

4 - ENTRETIEN DE LA SALLE

L'utilisateur doit respecter les consignes d'utilisation mentionnées dans le règlement intérieur *(cf annexe).*

Aucune inscription, affiche ou panneau ne peut être apposé sans autorisation.

L'utilisateur :

- maintient les lieux dans leur état initial,
- est responsable des dégradations constatées, hors vétusté normale.

L'utilisateur doit signaler sans délai tout sinistre ou dysfonctionnement.

5 - RESPONSABILITÉ - ASSURANCES

L'utilisateur doit souscrire et présenter, à ses frais, une attestation d'assurance responsabilité civile précisant le type de manifestation et les dates de la location.

6 – ETAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée est effectué, avec un membre de la mairie. Ce dernier prend contact avec l'utilisateur pour une prise de rendez-vous aux jours et horaires fixés.
Un état des lieux de sortie est prévu avec un membre de la mairie, à l'issue de la location.

Fait à PONTS, le ……

Pour la Commune

Pour l'utilisateur

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

En …… exemplaires de …… pages

Pièces jointes :

- Annexe 1 : règlement intérieur

<u>En cas de problème technique</u> :
Veuillez contacter : Mme DUQUESNOY Marie : 06.34.19.29.40. , M. RENOUVEL Aurélien au 06.67.37.25.59